



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

- Tout participant doit se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal.
- Tout participant est tenu de respecter en tous points les prescriptions du Code la Route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation.
- Le départ des participants s'effectue par série.
- La décision de l'arbitre est sans appel.
- Le triathlon XS des Pieux s'effectue au choix soit par équipe de 3, soit individuellement.
- Le certificat médical n'est pas à présenter sur place mais vous devez vous assurer auprès de votre médecin traitant que la pratique du triathlon ne vous est pas contre indiquée (un justificatif pourra vous être demandé).

Natation:

Le maillot et le bonnet de bain est obligatoire, les lunettes sont autorisées et les masques sont interdits. Toute accessoire de flottaison, propulsion, chaussons et gants sont également interdits. La douche est obligatoire avant le départ.

V.T.T.:

Les dossards sont dans le dos et visibles (épingles à prévoir), le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée sur la totalité du parcours.

Course à pied:

Le dossard doit être porté sur le ventre (épingles prévoir). Le coureur ne peut courir torse nu.

Ravitaillement:

2 postes de ravitaillement seront mis en place: le premier situé au camping du Ranch (pour les cyclistes), le second à l'arrivée de la course à pied à Sciotot.

Assurance:

L'organisation est couverte par une assurance "Responsabilité Civile".

Responsabilité:

L'organisation ne peut être tenue responsable des vols, perte de matériel. Il en va de même pour un accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou des services de police ou de gendarmerie ou un accident ou défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

Droit à l'image:

Tout concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

EN COLLABORATION AVEC:



Les horaires seront consultables le vendredi 22 octobre 2021 à partir de 16h sur le site internet de l'OSLC, (www.oslc-lespieux.fr), la page facebook de l'O.S.L.C., à la piscine des Pieux